

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 899**2 septembre 2003****SOMMAIRE**

Abys S.A., Luxembourg	43150	IBI Fund, Sicav, Luxembourg	43110
Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Luxembourg	43122	Insurance Resources International Holding S.A., Luxembourg	43129
Amber Trust Management S.A.H., Luxembourg	43147	International Finance and Real Estate (I.F.R.) S.A., Luxembourg	43134
Armstral Finance S.A., Luxembourg	43135	International Finance and Real Estate (I.F.R.) S.A., Luxembourg	43134
Aroc S.A.H., Luxembourg	43133	Jade Finance S.à r.l., Luxembourg	43146
Au Confucius, S.à r.l., Luxembourg	43108	Jarcam Soparfi S.A., Luxembourg	43147
Bepofico S.A., Luxembourg	43108	Jenebe International, S.à r.l., Luxembourg	43136
Bestmeat Luxembourg, S.à r.l., Hunsdorf-Lorentzweiler	43152	Jenebe International, S.à r.l., Luxembourg	43138
Calico Immobilière S.A., Luxembourg	43132	KBC Renta, Sicav, Luxembourg	43151
Catering Services S.A., Sandweiler	43135	Kesera International S.A.H.	43122
Chester Opportunity 2, S.à r.l., Luxembourg	43122	Klöckner Pentaplast S.A., Luxembourg	43107
CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., Strassen	43131	KS Environmental Services S.A., Luxembourg	43138
CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Strassen	43133	Luxembourg Contact Centers S.A., Luxembourg	43108
Commodities Limited S.A.H., Luxembourg	43152	Luxembourg Contact Centers S.A., Luxembourg	43133
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	43148	MSEOF Finance, S.à r.l., Luxembourg	43110
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	43148	Orfeo, S.à r.l., Luxembourg	43135
Copartin S.A., Luxembourg	43133	Pacific Finance (Bijoux) S.A.H., Luxembourg	43109
Cornelyshaff, Heinerscheid	43120	Para Press S.A., Bettembourg	43146
Cornelyshaff, Heinerscheid	43121	Perfecta Küchen S.A., Dudelange	43149
Delphirica Investments, S.à r.l., Luxembourg	43139	Redecos S.A.H., Luxembourg	43143
Delphirica Investments, S.à r.l., Luxembourg	43141	Redecos S.A.H., Luxembourg	43143
Eagle Management S.A., Luxembourg	43149	Reef Investissement S.A., Luxembourg	43109
Editions d'Letzeburger Land, S.à r.l., Luxembourg	43144	Retondo S.A., Luxembourg	43134
Efco - Forodia S.A., Differdange	43143	Rochelux S.A.H., Luxembourg	43120
Englaro Pierre, S.à r.l., Bertrange	43148	Santoline Holding S.A., Luxembourg	43143
EuroEnergie, S.à r.l., Godbrange	43149	Simauchan Development S.A.H., Luxembourg	43109
Fermont Finance S.A., Luxembourg	43133	Sipp Holding S.A., Luxembourg	43151
Ferro, S.à r.l., Remich	43141	Soparassur S.A., Luxembourg	43129
Finpat S.A., Luxembourg	43151	Strategic Ventures International S.A., Luxembourg	43146
Fortalux Investment S.A., Luxembourg	43134	Tresis Financière S.A., Luxembourg	43135
Garage Auto-Rallye, S.à r.l., Walferdange	43148	Universe, The CMI Global Network Fund, Sicav, Strassen	43132
Gate Gourmet Holding I, S.à r.l., Luxembourg	43128	Value in Action Holding S.C.A., Luxembourg	43150
Gate Gourmet Holding I, S.à r.l., Luxembourg	43129	Vantico Group S.A., Luxembourg	43132
Gate Gourmet Holding S.C.A., Luxembourg	43130	Villa Marco, S.à r.l., Strassen	43144
Gate Gourmet Holding S.C.A., Luxembourg	43131	Vital Beauté, S.à r.l., Luxembourg	43144
Geria S.A., Luxembourg	43150	Vitralux Bradtke, S.à r.l., Howald	43132
GIP International S.A., Luxembourg	43146	Wolfgang Thielen, G.m.b.H., Mertert	43149
Gomes Granit, S.à r.l., Rollingen-Mersch	43144	Wollwert, S.à r.l., Hosingen	43106
Hotelinvest S.A., Luxembourg	43132	Ysatis Holding S.A., Luxembourg	43106

YSATIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 34.087.

Alors que l'assemblée prévue le 1^{er} septembre 2003 n'a pas pu se tenir valablement, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 24 septembre 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

I (04343/000/19)

*Le Conseil d'Administration.***WOLLWERT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9806 Hosingen, 67, rue Principale.
H. R. Diekirch B 94.801.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den sechzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Ralf Wollwert, Handwerker, geboren am 9. Mai 1965 in Daleiden (Deutschland), wohnhaft in D-54689 Dasburg, 1, Bachstrasse.

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihm zu gründenden Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

1. der nationale und internationale Transport von Waren;
2. das Betreiben eines Bauunternehmens.

Ausserdem jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen WOLLWERT, S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9806 Hosingen, 67, rue Principale.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von einhundert (100,-) Euro pro Anteil, alle dem alleinigen Gesellschafter Herrn Ralf Wollwert, vorgenannt, gehörend.

Der Gesellschafter erklärt und anerkennt, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember dieses Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Aloys Wollwert, Geschäftsmann, geboren am 11. Januar 1934 in Dasburg (Deutschland), wohnhaft in D-54689 Dasburg (Deutschland), 1A, Bachstrasse, wird für die Sparte «Transportunternehmen» zum Geschäftsführer ernannt.

2. Herr Ralf Wollwert, vorgeannt, wird für die Sparte «Bauunternehmen» zum Geschäftsführer ernannt.
Die Gesellschaft wird vertreten durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundertfünfzig (850,-) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Wollwert, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2003, vol. 612, fol. 16, case 2. – Reçu 25 euros.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier, zu Verwaltungszwecken erteilt.

Diekirch, den 1. August 2003.

F. Unsen.

(901952.5/234/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2003.

KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.253.

EXTRAIT

Monsieur Timothy J. Walsh a démissionné de son poste d'administrateur de la Société en date du 6 août 2003 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 août 2003.

Pour KLÖCKNER PENTAPLAST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046486.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

BEPOFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.920.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(046473.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

AU CONFUCIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.331.

EXTRAIT

A la suite à la cession de parts sociales intervenue par acte dressé et signé entre parties en date du 28 juillet 2003, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Mademoiselle Liliane Liu demeurant à Luxembourg, 107, avenue Pasteur.....	100 parts sociales
Monsieur Chan Tsoi Liu demeurant à Luxembourg, 95, avenue du Bois.....	900 parts sociales
	<u>1.000 parts sociales</u>

En conséquence, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-quatre mille huit cents euros (€ 24.800,-) représenté par mille parts sociales de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (€ 24,80) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Mademoiselle Liliane Liu.....	100
2.- Monsieur Liu Chan Tsoi.....	900
Total: mille parts sociales.....	<u>1.000</u>

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046482.3/578/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.357.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 2 juin 2003

Première résolution

a) En conformité avec l'article 57 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée ratifie le rachat par LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.A., de 558 actions de la SOCIETE TUNISIENNE DE TELEMARKEETING détenues par Monsieur Jacques Berrebi, également Administrateur de la société LUXEMBOURG CONTACT CENTERS.

b) En conformité avec l'article 57 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée ratifie la signature d'un contrat d'assistance technique avec la société tunisienne JACDOM INTERNATIONAL CONSULTING, administrée et animée par Monsieur Jacques Berrebi, également Administrateur de la société LUXEMBOURG CONTACT CENTERS, pour la période du 2 avril 2003 au 31 décembre 2004, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. Les honoraires forfaitaires au titre de ce contrat sont initialement fixés à EUR 10.000,- mensuels, hors frais et débours relatifs à la bonne exécution de la mission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.A.

Société Anonyme

J. Seil / T. Fleming

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046573.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 8 avril 2003 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de CO-SAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de V. O. CONSULTING LUX S.A.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046853.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

PACIFIC FINANCE (BIJOUX) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.314.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 mai 2003 à 15.00 heures à Luxembourg,

23, avenue de la Porte Neuve

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur J.-M. Heitz, Monsieur A. de Bernardi et Madame M.-F. Ries-Bonani en tant qu'Administrateurs.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur A. Schaus en tant que Commissaire aux Comptes.

- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046855.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

REEF INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 77.495.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2003 que:

- les comptes annuels au 31 décembre 2002 et les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés;

- la perte de l'exercice qui s'élève à EUR 1.507.827,16 est reportée à nouveau;

- décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'année 2002;

- conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales il est décidé de continuer les affaires de la société.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046615.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

IBI FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.036.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of January 28, 2003

- Messrs Francesco Cuzzocrea, Dr. Gigi Martinoli, Niccolo Lucchini, Giandomenico Picco and André Schmit are re-elected as Directors for the ensuing year.
- ERNST & YOUNG, is re-elected as the Authorized Independent Auditor for the ensuing year.

Certified true extract

For IBI FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00053. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046794.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

MSEOF FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.618.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MSEOF MANAGER, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 89.112,

represented by Ms Esther Boujard, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed on June 25, 2003.

The above mentioned power of attorney, signed by the (appearing person) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MSEOF FINANCE, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) divided into one hundred thirty-five (135) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into twenty thousand (20,000.-) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Board of Managers (here after named «Board of Directors») is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers (here after «Board of Directors»). The Company will be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their suc-

cessors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of any meeting of the Board of Directors shall be given at least 24 hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager, or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection, of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by (electronic mail), fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of December in every year and ends on the last day of November of the following year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
MSEOF MANAGER, S.à r.l.	13,500.- EUR	135	13,500.- EUR
Total	13,500.- EUR	135	13,500.- EUR

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirtieth day of November 2004.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

1. Mr Pascal Duhamel, director, having his domicile at 51, boulevard de la Reine, F-78000 Versailles, France, born on 20 September 1962, in Saint Maur Des Fossés, France;

2. Mrs Maria Overwater, Vice President, Controller, having her domicile at Newton Place, 64 Apollo Building, 1, E143TS London, born on June 26, 1968, in Cambridge (New Zealand);

3. Mr Alfred François Brausch, lawyer, having his domicile at 22, rue du Bois, L-8121 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg, born on 20 February 1955, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office shall be at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MSEOF MANAGER, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.112,

représentée par Mademoiselle Esther Boujard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2003.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination MSEOF FINANCE, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations ou l'acquisition de titres, la détention, la vente, le financement et l'échange de ces participations ou de ces titres dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères qui détiennent des propriétés et plus généralement des avoirs qui peuvent faire l'objet d'un investissement de la part du MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fonds commun de placement (le «Fonds»), ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ou de ces titres.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant dans les limites déterminées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille cinq cents Euros (EUR 13.500) divisé en cent trente-cinq (135) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) divisé en vingt mille (20.000,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil de gérance, ci-après appelé le «conseil d'administration» de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Conseil de gérance (Ci-après, le «conseil d'administration»). La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'administration») composé de trois (3) administrateurs, associés ou non (les «Administrateurs»),

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion par courrier électronique, par téléphone ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier

électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration peut de temps en temps déterminer. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par, la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant que administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entouré, en cours d'instance pénale ou coulé en force de chose jugée (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiales comme administrateur, gérant, directeur

ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou ses filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil d'administration, par le ou les commissaires aux comptes ou par des associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de décembre et finit le dernier jour du mois de novembre de l'année suivante.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 26. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
MSEOF MANAGER, S.à r.l.	13.500,- EUR	135	13.500,- EUR
Total	13.500,- EUR	135	13.500,- EUR

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 30^{ème} jour de novembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs pour une période indéterminée

1. Monsieur Pascal Duhamel, administrateur, demeurant au 51, boulevard de la Reine, 78000 Versailles, France, né à Saint Maur Des Fossés, France, le 20 septembre 1962;

2. Madame Maria Overwater, Vice Président, Contrôleur, née à Cambridge (Nouvelle Zélande) le 26 juin 1968, demeurant à Newton Place, 64 Apollo Building, 1, E143TS Londres;

3. Monsieur Alfred François Brausch, avocat, demeurant au 22, rue du Bois, L-8121 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, né le 20 février 1955, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social est fixé à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Boujard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 58, case 9. – Reçu 135 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

G. Lecuit.

(042934.3/220/609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.011.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 14 mai 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et Paul Mousel en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée d'un an.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

ROCHELUX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046857.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

CORNELYSHAFF, Société coopérative.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 37.
R. C. Luxembourg B 94.806.

L'an deux mille trois, le huit avril.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société coopérative CORNELYSHAFF avec siège social à L-9753 Heinerscheid, maison 37,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C N° 177 du 29 février 2000.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Liliane Schlechter-Antony, cultivatrice, demeurant à L-9768 Reuler, maison 32.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Jean Leners, cultivateur, demeurant à L-9753 Heinerscheid, maison 63.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Schlechter, cultivateur, demeurant à L-9768 Reuler, maison 32.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur liste de présence, signée par les associés présents et par le mandataire de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation de capital.

2.- Modification subséquente de l'article 36 (1) et de la souscription des parts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cent trente-sept mille cinq cents euros (137.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (168.750,- EUR) à trois cent six mille deux cent cinquante euros (306.250,- EUR) par l'émission de vingt-deux (22) parts nouvelles d'une valeur de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR).

Les vingt-deux (22) nouvelles parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Norbert Eilenbecker, prénommé, cinq (5) parts; Madame Marie-Paule Freichel-Schroeder, prénommée, deux (2) parts; Monsieur Romain Freichel, prénommé, trois (3) parts; Monsieur Jean Leners, cultivateur, demeurant à L-9753 Heinerscheid, maison 63, trois (3) parts; Monsieur Gaston Meyer, chauffeur, demeurant à L-9753 Heinerscheid, maison 10, cinq (5) parts; Madame Liliane Schlechter-Antony, cultivatrice, demeurant à L-9768 Reuler, maison 32, deux (2) parts; Monsieur Joseph Schlechter, cultivateur, demeurant à L-9768 Reuler, maison 32, deux (2) parts.

Les nouvelles parts sont libérées comme suit:

a) parts intégralement libérées par versement en espèces:

par Monsieur Norbert Eilenbecker, prénommé, quatre (4) parts

par Madame Marie-Paule Freichel-Schroeder, prénommée, deux (2) parts

par Monsieur Romain Freichel, prénommé, deux (2) parts

par Monsieur Jean Leners, prénommé, deux (2) parts

par Monsieur Gaston Meyer, prénommé, quatre (4) parts

par Madame Liliane Schlechter-Antony, prénommée, deux (2) parts

par Monsieur Joseph Schlechter, prénommé, deux (2) parts

Ces nouvelles parts sont libérées en espèces à concurrence du montant de cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR), de sorte que ce montant a été mis à la disposition de la société.

Les documents justificatifs du paiement en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

b) apports en nature sous formes de sommes avancées pour l'achat de matériel pour fabrication de fromage:

par Monsieur Norbert Eilenbecker, prénommé, six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) faisant une (1) part

par Monsieur Jean Leners, prénommé, six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) faisant une (1) part

par Monsieur Gaston Meyer, prénommé, six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) faisant une (1) part

par Monsieur Romain Freichel, prénommé, six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) faisant une (1) part.

Les documents justificatifs de l'apport en nature ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième et dernière résolution

A la suites des résolutions précédentes, le texte de l'article 36 (al. 1) des statuts de la société est le suivant:

«**Art. 36. (al. 1.) Geschäftsanteile.** Der Wert eines Geschäftsanteils beträgt sechstausend zwei hundert fünfzig Euro. Jedes neue Mitglied muss mindestens zwei Geschäftsanteile zeichnen und diese sofort einzahlen. Die Geschäftsanteile werden ausgestellt gemäss Art. 127 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Bei eventuellen späteren Kapitalerhöhungen haben die aktuellen Mitglieder das Vorkaufsrecht. Die Zahl ihrer Geschäftsanteile ist dann unbegrenzt, vorausgesetzt dem Einverständnis der Generalversammlung gemäss Art. 30 und 31.

Neue Mitglieder müssen ein Eintrittsgeld welches von der Generalversammlung von Fall zu Fall bestimmt wird beim Eintritt bezahlen.

La souscription des parts est la suivante:

Geschäftsanteile

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet

Herr Norbert Eilenbecker, vorgeannt	11 Anteile
Dame Marie-Paule Freichel-Schroder, vorgeannt	5 Anteile
Herr Romain Freichel, vorgeannt	6 Anteile
Herr Jean Leners, vorgeannt	6 Anteile
Herr Gaston Meyer, vorgeannt	11 Anteile
Dame Liliane Schlechter-Antony, vorgeannt	5 Anteile
Herr Joseph Schlechter, vorgeannt	5 Anteile

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille euros (4.000,- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Antony, J. Leners, M.-P. Schroeder, J. Schlechter, N. Eilenbecker, G. Meyer, R. Freichel, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 avril 2003, vol. 352, fol. 64, case 12. – Reçu 1.375 euros.

Le Releveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 juin 2003.

M. Weinandy.

(901963.3/238/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2003.

CORNELYSHAFF, Société coopérative.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 37.

R. C. Luxembourg B 94.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 juin 2003.

M. Weinandy.

(901964.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2003.

KESERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 30.208.

Résiliation de la convention de services et de domiciliation

SGG a résilié avec effet au 31 juillet 2003 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 27 décembre 2000 les liant à la société sous rubrique. Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont également démissionné de leur mandat avec effet au 31 juillet 2003.

Le 12 juin 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046912.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 9,000.-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.722.

By decision of the undersigned, as Manager of ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l., the registered office of this company has been moved from 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

8 April 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Par décision du soussigné, agissant en tant qu'administrateur de ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l., le siège social de cette Société a été transféré de 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047065.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

CHESTER OPPORTUNITY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.617.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the nineteenth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) OBELISQUE IMMOBILIER, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of France, with a share capital of EUR 153,600.-, having its registered office 125, rue de Saussure, F-75017 Paris, registered at the Paris Registry of Commerce and Companies under the number RCS Paris B 391 198 884,

hereby represented by Mrs Rita Goujon, on the sixteenth June 2003,

2) CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here duly represented by Mrs Rita Goujon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the eighteenth June 2003;

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which its declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established for the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CHESTER OPPORTUNITY 2, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company, which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. For all matters not governed by these articles of incorporation the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

Two hundred forty-five (245) shares by OBELISQUE IMMOBILIER, prequalified	245
Two hundred fifty-five (255) shares by CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l., prequalified	255

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the partners

The above named partners, representing the entire subscribed capital have immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following person is appointed manager of the Company for an indefinite period:

Mr David Smith, manager, born on May, 4, 1940 in New-York (U.S.A.), residing at 17, Chester Square, London SW1 9H5, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

1) OBELISQUE IMMOBILIER, société à responsabilité limitée de droit français au capital de EUR 153.600,-, établie et ayant son siège social au 125, rue de Saussure, F-75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris B 391 198 884,

dûment représentée par Madame Rita Goujon, en vertu d'une délégation de pouvoir à cet effet, en date du seize juin 2003;

2) CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici dûment représentée par Madame Rita Goujon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du dix-huit juin 2003.

Les procurations signées ne varietur par les comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes pour les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion, la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CHESTER OPPORTUNITY 2, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Deux cent quarante-cinq (245) parts sociales par OBELISQUE IMMOBILIER, préqualifiée 245
Deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales par CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l., préqualifiée 255

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2003.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur David Smith, gérant, né le 4 mai 1940 à New-York (U.S.A.), demeurant au 17, Chester Square, Londres SW1 9H5, Royaume-Uni.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goujon, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, vol. 140S, fol. 5, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2003.

P. Bettingen.

(042913.3/202/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

**GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GRIFFIN ENDEAVOUR I, S.à r.l.).**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.445.

In the year two thousand and three, on the twenty-third of July.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GATE GOURMET CO-INVEST LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A., with registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Fort Worth, Texas, U.S.A., on 15 July 2003.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of GRIFFIN ENDEAVOUR I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 86.445, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 8th of March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 14th of June 2002, number 908 (hereafter the «Company»). The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 February 2003, number 137.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to modify the Company's name from GRIFFIN ENDEAVOUR I, S.à r.l., to GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 4 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GATE GOURMET CO-INVEST LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Fort Worth, Texas, U.S.A., en date du 15 juillet 2003.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de GRIFFIN ENDEAVOUR I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 86.445, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 2002, numéro 908 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2003, numéro 137.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de GRIFFIN ENDEAVOUR I, S.à r.l., en GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, vol. 139S, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

A. Schwachtgen.

(045980.3/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GRIFFIN ENDEAVOUR I, S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 86.445.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 941 du 23 juillet 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045981.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

INSURANCE RESOURCES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 27.808.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

INSURANCE RESOURCES INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(046503.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SOPARASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.436.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 463 du 14 octobre 1992.

Modifiée pour la dernière fois en date du 17 décembre 1999 par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial Recueil C n° 164 du 23 février 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue le 8 juillet 2003 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Jean Faber, licencié en Sciences Economiques, demeurant à L-Luxembourg, président et administrateur-délégué.

- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, administrateur.

- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, administrateur.

- REVILUX S.A., avec siège social à L-Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour la société SOPARASSUR S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2003, réf. LSO-AH00089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046720.3/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**GATE GOURMET HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A.).**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.446.

In the year two thousand and three, on the twenty-third of July.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société en commandite par actions, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 86.446, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 8th of March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 14th of June 2002, number 909 (hereafter the «Company»). The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 21st of February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 26th of March 2003, number 323.

The meeting is opened with Mr Jean-Marc Ueberecken, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, residing at Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Modification of the Company's name.

2. Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Association.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approves the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's name from GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. to GATE GOURMET HOLDING S.C.A.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, Article 1 of the Articles of Association is amended and shall read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of GATE GOURMET HOLDING S.C.A. (the «Company»).»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 86.446, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 2002, numéro 909 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 mars 2003, numéro 323.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marc Ueberecken, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Marc Prospert, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Angélique Badot, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société

2. Modification subséquente de l'Article 1^{er} des Statuts

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. en GATE GOURMET HOLDING S.C.A.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de GATE GOURMET HOLDING S.C.A. (la «Société».)»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, M. Prospert, A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, vol. 139S, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

A. Schwachtgen.

(045983.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**GATE GOURMET HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 86.446.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 942 du 23 juillet 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045984.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

CMI ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.384.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046511.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

HOTELINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 55.256.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

HOTELINVEST S.A.

Signature

(046508.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

CALICO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 32.251.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

CALICO IMMOBILIERE S.A.

Signature

(046510.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

VANTICO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.959.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046512.3/21/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.463.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046514.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

VITRALUX BRADTKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald.

R. C. Luxembourg B 73.236.

—
Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n°138 du 11 février 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour VITRALUX BRADTKE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(046601.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

COPARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 37.627.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Signature.

(046517.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.803.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

(046522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

FERMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.159.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERMONT FINANCE S.A.

Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(046544.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.357.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CONTACTS CENTER S.A.

Société Anonyme

J. Seil / T. Fleming

Administrateurs

(046546.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

AROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.411.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AROC S.A.

Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(046547.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

RETONDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A.
Société Anonyme
E. Ries / C. Schmitz
Administrateurs

(046551.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

FORTALUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.246.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORTALUX INVESTMENT S.A.
Société Anonyme
E. Ries / C. Schmitz
Administrateurs

(046554.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

INTERNATIONAL FINANCE AND REAL ESTATE (I.F.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.199.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration tenue en date du 22 juillet 2003, que le siège social de la société est transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour extrait conforme
G. Piret
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046709.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

INTERNATIONAL FINANCE AND REAL ESTATE (I.F.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.199.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juillet 2003 que:

- Suite à la révocation de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., la société VAN GEEK DERICK & CO, Réviseurs d'Entreprises, S.à r.l., ayant son siège social 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire, avec effet au 22 juillet 2003.

- Suite à la démission de Monsieur Bruno Beernaerts et de Monsieur Eddy Dôme, Monsieur Frédéric Collot et Monsieur Bernard Felten, ont été nommés administrateurs de catégorie B, avec effet au 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07924. – Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046711.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

ORFEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 28, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 39.964.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

(046655.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

TRESIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRESIS FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(046557.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

ARMSTRAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMSTRAL FINANCE S.A.

Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(046560.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

CATERING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.117.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 juillet 2003

L'assemblée générale décide le changement complet du Conseil d'Administration et désigne aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Christian Heinzmann, né le 2 avril 1953 à Antwerpen, Président and Chief Executive Officer, résidant à 106 route de Diekirch, L-7220 Helmsange.

- Monsieur Jean-Pierre Walesch, né le 13 décembre 1942 à Allerborn, Executive Vice-President Finance, résidant à 138 route de Trèves, L-6960 Senningen.

- Monsieur Tom Lentz, né le 27 février 1966 à Ettelbruck, Vice-President Accounting, résident à 15 cité Princesse Amélie, L-7262 Helmsange.

L'Assemblée désigne de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046790.3/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.602.

In the year two thousand and three, on the sixteenth of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., a company with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,
- 2) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., a company with registered office at 182 Herengracht, NL-1016 BR Amsterdam, The Netherlands,
- 3) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., a company with registered office at 182 Herengracht, NL-1016 BR Amsterdam, The Netherlands,
- 4) DE STEEG INVESTMENTS B.V., a company with registered office at 23B Derpsestraat, NL-5751 KA Deurne, The Netherlands,
- 5) BREDERODE S.A., a company with registered office at 161, Drève Richelle, B-1410 Waterloo, Belgium, all five here represented by Mr José Olivera, company director, with professional address at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of five proxies under private seal given on July 14 respectively 15, 2003,
- 6) SAGES GESTION S.A., a company with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, here represented by its managing-director Mr José Olivera, prenamed.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole partners of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 80.602, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of OR FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 of September 19, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated May 28, 2003, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at nine hundred thirty-six thousand seven hundred and seventy-five (936,775.-) euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, eleven thousand and forty-five (11,045) class A shares, one thousand nine hundred and fifty (1,950) class B shares, eleven thousand four hundred and fifty (11,450) class C shares and twelve thousand five hundred and twenty-six (12,526) class D shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 267,350.- so as to raise it from its present amount of EUR 936,775.- to EUR 1,204,125.- by the creation and issue of 77 new class A shares, 2,240 new class B shares, 3,322 new class F shares and 5,055 new class G shares of a par value of EUR 25.- each.

- Subscription and payment in cash.

2. Subsequent amendment of Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

3. Miscellaneous.

The partners then passed the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The partners resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 267,350.- so as to raise it from its present amount of EUR 936,775.- to EUR 1,204,125.- by the creation and issue of 77 new class A shares, 2,240 new class B shares, 3,322 new class F shares and 5,055 new class G shares of a par value of EUR 25.- each.

These new shares have been entirely subscribed as follows:

- by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., prenamed, for 63 new class A shares, 1,850 new class B shares, 2,746 new class F shares and 4,177 new class G shares;
- by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., prenamed, for 5 new class A shares, 130 new class B shares, 192 new class F shares and 293 new class G shares;
- by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., prenamed, for 5 new class A shares, 130 new class B shares, 192 new class F shares and 293 new class G shares;
- by DE STEEG INVESTMENTS B.V., prenamed, for 3 new class A shares, 78 new class B shares, 115 new class F shares and 175 new class G shares;
- by BREDERODE S.A., prenamed, for 1 new class A share, 52 new class B shares, 77 new class F shares and 117 new class G shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 267,350.- is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of such increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at one million two hundred four thousand one hundred and twenty-five (1,204,125.-) euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, eleven thousand one hundred and twenty-two (11,122) class A shares, four thousand one hundred and ninety (4,190) class B shares, eleven thousand four hundred and fifty (11,450) class C shares, twelve thousand five hundred and twenty-six (12,526) class D shares, three thousand three hundred and twenty-two (3,322) class F shares and five thousand and fifty-five (5,055) class G shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., une société avec siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes,

2) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., une société avec siège social au 182 Herengracht, NL-1016 BR Amsterdam, Pays-Bas,

3) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., une société avec siège social au 182 Herengracht, NL-1016 BR Amsterdam, Pays-Bas,

4) DE STEEG INVESTMENTS B.V., une société avec siège social au 23B Derpsestraat, NL-5751 KA Deurne, Pays-Bas,

5) BREDERODE S.A., une société avec siège social au 161, Drève Richelle, B-1410 Waterloo, Belgique,

toutes les cinq ici représentées par Monsieur José Olivera, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données le 14 respectivement 15 juillet 2003,

6) SAGES GESTION S.A., une société avec siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur José Olivera, préqualifié.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 80.602, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de OR FINANCEMENT, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 du 19 septembre 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en date du 28 mai 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à neuf cent trente-six mille sept cent soixante-quinze (936.775,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, onze mille quarante-cinq (11.045) parts sociales de classe A, mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe B, onze mille quatre cent cinquante (11.450) parts sociales de classe C et douze mille cinq cent vingt-six (12.526) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 267.350,- pour le porter de son montant actuel de EUR 936.775,- à EUR 1.204.125,- par la création et l'émission de 77 nouvelles parts sociales de classe A, 2.240 nouvelles parts sociales de classe B, 3.322 nouvelles parts sociales de classe F et 5.055 nouvelles parts sociales de classe G d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

3. Divers.

Les associées ont ensuite pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 267.350,- pour le porter de son montant actuel de EUR 936.775,- à EUR 1.204.125,- par la création et l'émission de 77 nouvelles parts sociales de classe A, 2.240 nouvelles parts sociales de classe B, 3.322 nouvelles parts sociales de classe F et 5.055 nouvelles parts sociales de classe G d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

- par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., préqualifiée, pour 63 nouvelles parts sociales de classe A, 1.850 nouvelles parts sociales de classe B, 2.746 nouvelles parts sociales de classe F et 4.177 nouvelles parts sociales de classe G;

- par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., préqualifiée, pour 5 nouvelles parts sociales de classe A, 130 nouvelles parts sociales de classe B, 192 nouvelles parts sociales de classe F et 293 nouvelles parts sociales de classe G;

- par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., préqualifiée, pour 5 nouvelles parts sociales de classe A, 130 nouvelles parts sociales de classe B, 192 nouvelles parts sociales de classe F et 293 nouvelles parts sociales de classe G;

- par DE STEEG INVESTMENTS B.V., préqualifiée, pour 3 nouvelles parts sociales de classe A, 78 nouvelles parts sociales de classe B, 115 nouvelles parts sociales de classe F et 175 nouvelles parts sociales de classe G;

- par BREDERODE S.A., préqualifiée, pour 1 nouvelles part sociale de classe A, 52 nouvelles parts sociales de classe B, 77 nouvelles parts sociales de classe F et 117 nouvelles parts sociales de classe G.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 267.350,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent quatre mille cent vingt-cinq (1.204.125,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, onze mille cent vingt-deux (11.122) parts sociales de classe A, quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales de classe B, onze mille quatre cent cinquante (11.450) parts sociales de classe C, douze mille cinq cent vingt-six (12.526) parts sociales de classe D, trois mille trois cent vingt-deux (3.322) parts sociales de classe F et cinq mille cinquante-cinq (5.055) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé J. Olivera, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 25, case 11. – Reçu 2.673,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

A. Schwachtgen.

(045988.3/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.602.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 896 du 16 juillet 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045989.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

KS ENVIRONMENTAL SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1050 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

H. R. Luxemburg B 84.176.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 10. Juli 2003 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

- Die ordentliche Generalversammlung hat die Kündigung von Frau Corinne Parmentier, Angestellte, wohnhaft in F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix, als Rechnungsprüferin (commissaire aux comptes) zur Kenntnis genommen.

Als neue Rechnungsprüferin wird bestellt:

- Frau Nathalie Cortinhas, Buchhalterin, wohnhaft in L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération.

Luxembourg, den 21. Juli 2003.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046592.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.575.

In the year two thousand and three, on the sixteenth of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., a company with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

here represented by Mr Gilles Du Roy, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 14, 2003.

2) SAGES GESTION S.A., a company with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by its managing-director Mr José Olivera, company director, with professional address at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their mandatories, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole partners of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 80.575, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 of September 19, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of the undersigned notary, dated June 5, 2003, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at five hundred and fifty-four thousand four hundred and fifty (554,450.-) euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, four thousand two hundred and fifty (4,250) class A shares, seven hundred and thirty-two (732) class B shares, four thousand three hundred and eighty-two (4,382) class C shares, four thousand seven hundred and seventy-eight (4,778) class D shares and seven thousand five hundred and thirty-six (7,536) class E shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 103,225.- so as to raise it from its present amount of EUR 554,450.- to EUR 657,675.- by the creation and issue of 28 new class A shares, 878 new class B shares, 1,278 new class F shares and 1,945 new class G shares of a par value of EUR 25.- each.

- Subscription and payment in cash.

3. Subsequent amendment of Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

4. Miscellaneous.

The partners then passed the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The partners resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 103,225.- so as to raise it from its present amount of EUR 554,450.- to EUR 657,675.- by the creation and issue of 28 new class A shares, 878 new class B shares, 1,278 new class F shares and 1,945 new class G shares of a par value of EUR 25.- each.

All these new shares have been entirely subscribed by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 103,225.- is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of such increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at six hundred fifty-seven thousand six hundred and seventy-five (657,675.-) euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, four thousand two hundred and seventy-eight (4,278) class A shares, one thousand six hundred and ten (1,610) class B shares, four thousand three hundred and eighty-two (4,382) class C shares, four thousand seven hundred and seventy-eight (4,778) class D shares, seven thousand five hundred and thirty-six (7,536) class E shares, one thousand two hundred and seventy-eight (1,278) class F shares and one thousand nine hundred and forty-five (1,945) class G shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatories of the appearing parties, said mandatories signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., une société avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

ici représentée par Monsieur Gilles Du Roy, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2003.

2) SAGES GESTION S.A., une société avec siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur José Olivera, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 80.575, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 du 19 septembre 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 5 juin 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante (554.450,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre mille deux cent cinquante (4.250) parts sociales de classe A, sept cent trente-deux (732) parts sociales de classe B et quatre mille trois cent quatre-vingt-deux (4.382) parts sociales de classe C, quatre mille sept cent soixante-dix-huit (4.778) parts sociales de classe D et sept mille cinq cent trente-six (7.536) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 103.225,- pour le porter de son montant actuel de EUR 554.450,- à EUR 657.675,- par la création et l'émission de 28 nouvelles parts sociales de classe A, 878 nouvelles parts sociales de classe B, 1.278 nouvelles parts sociales de classe F et 1.945 nouvelles parts sociales de classe G d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

3. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

4. Divers.

Les associées ont ensuite pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 103.225,- pour le porter de son montant actuel de EUR 554.450,- à EUR 657.675,- par la création et l'émission de 28 nouvelles parts sociales de classe A, 878 nouvelles parts sociales de classe B, 1.278 nouvelles parts sociales de classe F et 1.945 nouvelles parts sociales de classe G d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement souscrites par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., préqualifiée, et elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 103.225,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est fixé à six cent cinquante-sept mille six cent soixante-quinze (657.675,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre mille deux cent soixante-dix-huit (4.278) parts sociales de classe A, mille six cent dix (1.610) parts sociales de classe B, quatre mille trois cent quatre-vingt-deux (4.382) parts sociales de classe C, quatre mille sept cent soixante-dix-huit (4.778) parts sociales de classe D, sept mille cinq cent trente-six (7.536) parts sociales de classe E, mille deux cent soixante-dix-huit (1.278) parts sociales de classe F et mille neuf cent quarante-cinq (1.945) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Siigné: G. Du Roy, J. Olivera, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 25, case 12. – Reçu 1.032,25 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

A. Schwachtgen.

(045990.3/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.575.

Statuts coordonnés suivant de l'acte n° 897 du 16 juillet 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045991.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FERRO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5532 Remich, 19, rue Enz.

H. R. Luxemburg B 94.943.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Frau Heidi Noa, geborene Mansmann, Kauffrau, wohnhaft in D-66557 Illingen, Hermannstrasse 58.

2.- Frau Ursula Görge, geborene Tholey, Kauffrau, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Püttlinger Strasse 55.

Welche Komparentinnen den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung FERRO, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von Baustahlarmierungsarbeiten.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Frau Heidi Noa, geborene Mansmann, Kauffrau, wohnhaft in D-66557 Illingen, Hermannstrasse 58, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Ursula Görge, geborene Tholey, Kauffrau, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Püttlinger Strasse 55, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann soviel Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-).

Erklärung

Die Komparentinnen erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafterinnen, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Uwe Zimmer, Bautechniker, wohnhaft in D-66557 Illingen, Saarbrücker Strasse 79.
- b) Der Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten.
- c) Vorstehendes Mandat bleibt gültig bis zu gegenteiligem Beschluss der Generalversammlung.
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5532 Remich, 19, rue Enz.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentinnen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Mansmann, U. Tholey, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 juillet 2003, vol. 356, fol. 5, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 4. August 2003.

H. Beck.

(046787.3/201/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SANTOLINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTOLINE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(046569.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

EFCO - FORODIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 22.897.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00431, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour EFCO-FORODIA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(046575.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(046712.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.227.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 juin 2003

Troisième résolution

Les mandats d'administrateur de Messieurs Edmond Ries, Claude Schmitz et Jean Mulliez sont renouvelés pour une période d'un an, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004 statuant sur le bilan au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

Le mandat de Commissaire de Surveillance de la Société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie est renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004 statuant sur le bilan au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046719.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

VITAL BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00427, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour VITAL BEAUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(046578.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

GOMES GRANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen-Mersch, 1, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 76.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00423, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour GOMES GRANIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(046581.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00413, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(046584.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

VILLA MARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.923.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MAUD'ELYSA S.A., société anonyme, avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, représentée par Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant au 23/8, rue Busleyden, B-6700 Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé du 8 juillet 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de VILLA MARCO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'import-export, l'achat, la vente et le négoce, la livraison et l'installation de tous meubles et objets meublants, tapis et tous autres produits de recouvrement de sol, de tous objets et articles de décoration ainsi que tous autres produits similaires.

Elle pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières et industrielles, commerciales ou civiles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2003.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant toutes les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Art. 14. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'associée unique, MAUD'ELY-SA S.A., société anonyme, avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 1.700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Luc Masson, responsable de magasin, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 19, rue de Bresse, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse de la société est fixée à L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schoppach, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 17, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

P. Frieders.

(046550.3/212/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

PARA PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour PARA PRESS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(046587.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

GIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00404, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(046588.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

JADE FINANCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 137, Kuelebiërg.
R. C. Luxembourg B 87.439.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 avril 2002, acte publié au Mémorial C n°1159 du 1^{er} août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JADE FINANCE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signatures

(046605.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

STRATEGIC VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 44.132.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2002 que:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2001 sont approuvés.
3. La perte au 31 décembre 2001 s'élevant à 51.451,43 EUR est reportée à nouveau.
4. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2001.
5. Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il est décidé de continuer les affaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046616.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

JARCAM SOPARFI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 72.678.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juillet 2003

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels que présentés par INTERAUDIT, S.à r.l. et faisant ressortir une perte de LUF 611.008,-.

Troisième résolution

L'assemblée constatant pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 une perte de LUF 611.008,- décide de reporter cette dernière.

Quatrième résolution

Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité la poursuite des activités de la société nonobstant la perte de plus de la moitié du capital souscrit et libéré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour extrait conforme

A. Kronshagen

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046589.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

AMBER TRUST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Sami Valsta, Chief Investment Officer, DANSKE CAPITAL FINLAND LTD, Pohoisplanadi 25A, FIN-00100 Helsinki, de Monsieur Antti Mantila, Managing Director, DANSKE CAPITAL FINLAND LTD, Pohoisplanadi 25A, FIN-00100 Helsinki, de Monsieur Ian Hague, Principal, FIREBIRD BALTIC ADVISORS LLC et FIREBIRD MANAGEMENT LLC, 1325, Avenue of the Americas, 20th Floor, New York, USA-10019 New-York, de Monsieur Harvey Sawikin, Principal, FIREBIRD BALTIC ADVISORS LLC et FIREBIRD MANAGEMENT LLC, 1325, Avenue of the Americas, 20th Floor, New York, USA-10019 New York et de Monsieur Yves Verhulst, Assistant Manager, ING LUXEMBOURG S.A., 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG, ayant son siège social 7, parc d'Activités Syrdall à L-5365 Münsbach. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Keld Lundberg Holm, First Vice President - Head of Asset Allocation, DANSKE CAPITAL, Strødamvej 46, DK-2100 Copenhague et de Monsieur Koen Straetmans, Head Portfolio Manager, ING LUXEMBOURG S.A., 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046689.3/655/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

GARAGE AUTO-RALLYE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, Millewee.

R. C. Luxembourg B 11.651.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(046606.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

ENGLARO PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 99, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 21.202.

Décision de l'Associé unique du 25 juin 2003

La soussignée: Madame Aimée Thiry

associée représentant l'intégralité du capital social de ENGLARO PIERRE, S.à r.l., a pris ce jour les décisions suivantes:

1. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, faisant ressortir un total bilantaire de EUR 35.319,24 et une perte de l'exercice de EUR 906,43, sont approuvés.

2. La perte de l'exercice 2002 s'élevant à EUR 906,43 est reportée à nouveau.

A. Thiry.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046609.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.696.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juillet 2003 que:

- Suite à la révocation de la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., la société VAN GEEK DERICK & CO, Réviseurs d'Entreprises, S.à r.l., ayant son siège social 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire, avec effet au 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046704.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.696.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration tenue en date du 22 juillet 2003, que le siège social de la société est transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour extrait conforme

G. Piret

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046706.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

WOLFGANG THIELEN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 53.980.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2003.

Signature.

(046610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

PERFECTA KÜCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3544 Dudelange, 2, rue Jean Wolter.
R. C. Luxembourg B 46.837.

Par la présente M. Luc Sunnen informe de sa démission de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

L. Sunnen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046612.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

EuroEnergie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 6, rue Semecht.
R. C. Luxembourg B 60.287.

Décisions de l'Associé Unique du 24 juin 2003

Le soussigné: Monsieur Robert Heller

seul associé de la S.à r.l. EuroEnergie a pris ce jour les décisions suivantes:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels que présentés par la gérance sont approuvés.
2. Décharge est donnée au gérant Monsieur Robert Heller pour l'exercice de son mandat pour l'année 2002.
3. Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2002 s'élevant à EUR 4.907,89 est reporté à nouveau.

Godbrange, le 24 juin 2003.

R. Heller.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046618.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

EAGLE MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.279.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 10 mars 2003

L'assemblée générale annuelle prend acte de la démission de Monsieur Franz Demarthe en date du 25 février 2002.

L'assemblée générale annuelle entérine la décision du conseil d'administration du 26 février 2002 de coopter Monsieur Roland Mertz aux fonctions d'administrateur.

L'assemblée générale annuelle renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Benoît Lambinet.
- Monsieur Roland Mertz.
- La société POWER INVEST HOLDING.

L'assemblée générale annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046804.3/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

ABYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 86.075.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2003

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 juin 2003 les décisions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés.
3. La perte au 31 décembre 2002 s'élevant à 9.537,71 EUR est reportée à nouveau.
4. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2002.
5. Est nommée administrateur, suite à la démission de Madame Brigitte Rohr, Madame Isabelle Roy demeurant à L-1279 Luxembourg, 3, rue Général Omar Bradley.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Mandataire

(046624.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

GERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 52.957.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 juin 2003

L'Assemblée Générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Claude Castel, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Camille Diederich.
- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué.
- Monsieur Gilbert Poeckes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale renouvelle à la fonction de commissaire la société:

- MAZARS, avec siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046798.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

VALUE IN ACTION HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.548.

EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 28 mars 2003 par le Gérant Commandité VALUE IN ACTION HOLDING, S.à r.l., la Société a procédé au rachat de 1.398 actions de commanditaire de catégorie A, 41 actions de commanditaire de catégorie B, 1.068 actions de commanditaire de catégorie D, 32 actions de commanditaire de catégorie E conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour dépôt aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour VALUE IN ACTION HOLDING SCA

VALUE IN ACTION HOLDING, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

(046714.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

FINPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 59.929.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial Recueil C n° 557 du 10 octobre 1997.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois sous seing privé en date du 12 juin 2000, publié au Mémorial Recueil C n° 632 du 23 avril 2002.

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 juillet 2003 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Luxembourg, président et administrateur-délégué.
 - Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg, administratrice.
 - Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Luxembourg, administratrice.
 - REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, commissaire aux comptes.
- Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour la société FINPAT S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046724.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SIPP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.540.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 février 2000, publié au Mémorial Recueil C n° 422 du 14 juin 2000.

—

Il résulte d'une lettre adressée à la société SIPP HOLDING S.A. en date du 29 juillet 2003 que Madame Sandra Watry a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 juillet 2003 que Mademoiselle Lydia Ceccherini, employée privée demeurant à Luxembourg, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra Watry, démissionnaire pour laquelle décharge pleine et entière sera demandée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La cooptation mentionnée fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour la société SIPP HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046726.3/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

KBC RENTA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.669.

—

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors of the Company by circular way effective on March 19, 2003
It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Daniel Van Hove as Director of the company effective on February 12, 2003.
- to accept the resignation of Mr Bernard M. Basecqz as Director of the Company.
- to co-opt Mr Rafik Fischer as Director in replacement of Mr Bernard M. Basecqz.
- that Mr Rafik Fischer will terminate his predecessor's mandate.
- to propose to the next General Meeting of the shareholders to ratify the co-option of Mr Rafik Fischer.

Certified true extract

For KBC RENTA

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03090. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046789.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

BESTMEAT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7396 Hunsdorf-Lorentzweiler, 2, Schwanenthal.
R. C. Luxembourg B 93.636.

—
Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 15 juillet 2003

L'Assemblée s'est ouverte à 12.15 heures.

Président: A.M.M. Lammers

Secrétaire: H.J.A. van Boxtel

Scrutateur: H.C. Reinoud

Le Président déclare et l'Assemblée note que:

- BESTMEAT COMPANY B.V., le propriétaire des parts sociales nominatives au nombre de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant le capital social de la Société d'un montant de € 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est représentée par Monsieur A.M.M. Lammers, gérant de BESTMEAT COMPANY B.V.;

- l'associé unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et avoir renoncé à toute convocation préalable;

- l'Assemblée étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont le contenu est le suivant:

Ordre du jour:

- nomination de Monsieur J.Th.C.H.M.G. van Rijckevorsel au poste de gérant de la Société;

Après avoir examiné l'ordre du jour et après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité la résolution suivante:

- Monsieur Jonkheer Thomas C.H.M.G. van Rijckevorsel domicilié au 16, rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf, Luxembourg, né le 28 février 1936 au s-Hertogenbosch, Pays-Bas est nommé gérant de la Société;

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée est clôturée à 12.30 heures.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01435. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046734.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

COMMODITIES LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.261.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2003

Monsieur Eric Herremans est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos et S.G.A. SERVICES S.A., sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Norbert Schmitz est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quarts du capital.

Pour la société

COMMODITIES LIMITED S.A.

Signature

(046691.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.
